

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 2 / 1 6 8 8 DRH/DE/2014

0 4 MARS 2014

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'AGENTS DE PRODUCTION

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1^{er} kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de 05 Agents de production Echelle 01 ONEE Branche Eau destinés à :

- **Secteur de production Bouregreg-Rabat : Quatre postes ;**
- **Secteur de production Daourat-Sidi Daoui-El Jadida : un poste.**

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **(05) Cinq postes**.

Les candidats doivent résider pour chaque poste obligatoirement dans les provinces ci-dessous :

Affectation	Adresse de résidence
Secteur de production Bouregreg-Rabat	Préfectures de Rabat, Salé, Skhirat et Temara
Secteur de production Daourat-Sidi Daoui-El Jadida	Provinces d'El Jadida et Sidi Bennour

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
CQP, CFP, CSP	Electricité Electromécanique

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° 271888 DRH/DE/2014) ;
- Un curriculum vitae (C.V) ;
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir ;
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V : Les demandes de candidature qui seront prises en considération sont celles parvenues à la Direction Régionale de la Côte Atlantique de l'ONEE – Branche Eau de Rabat sise à LA STATION DE TRAITEMENT, AVENUE MOHAMED BELHASSAN EL OUAZZANI - 10220-RABAT avant le 30 AVR. 2014 (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII: Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Article X : la présente décision annule et remplace la décision N°2/7099 du 20 Septembre 2013.

Le Directeur Général

Ali FASSI Fihri